



Fiche signalétique

FIRE RETARDANT ADDITIVES

Martoxid® DN-206; Martoxid® DN-430; Martoxid® DN-440; Martoxid® DN-6

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Martoxid® DN-206; Martoxid® DN-430; Martoxid® DN-440; Martoxid® DN-6
Substance/mélange pur Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Abrasif , Agent de polissage , Adsorbant(s) , Catalyseur , Matière de charge , Industrie chimique (matières premières pour la production d'autres composés d'aluminium), etc.

Utilisation industrielle
Production de la substance
Traitement de polymères
Production de composés de plastique et de caoutchouc
Préparation d'une formulation de retardateurs de flammes
Composés utilisée dans l'industrie du transport
Composés utilisés dans les applications électriques
Composés utilisés dans les applications électroniques
Composés utilisés dans les fils et câbles
Abrasif pour l'industrie du verre, les céramiques et les pierres
Enduction du textile
Production d'inhibiteurs de corrosion
Carburants
Agent de désacidification du papier
Régulateur de pH
Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Usage comme inhibiteur de corrosion dans les turbines à gaz et les boilers
Utiliser dans les agents de nettoyage
Usage dans les champs pétrolifères
Usage dans les lubrifiants
Usage dans la métallurgie
Usage dans les gonflants
Usage dans les liants et les agents de démoulage
Usage dans le textile
Usage dans les liquides fonctionnels
Utiliser dans les produits agrochimiques
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Usage dans les produits chimiques de l'industrie minière

Recyclage de plastiques
Pigment blanc pour papier et carton, chargeur, etc.

Utilisation professionnelle Traitement de polymères
Colles/adhésifs et/ou mastics
Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Utiliser dans les produits agrochimiques
Utiliser dans les agents de nettoyage
Usage dans les champs pétrolifères
Usage dans les lubrifiants
Usage dans la métallurgie
Usage dans les liants et les agents de démoulage
Usage dans les gaz propulseurs
Usage dans le textile
Usage dans les explosifs
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Usage dans les liquides fonctionnels
Ne peut être utilisé que par des laboratoires à des fins de recherche
Carburants
Applications de dégivrage et d'antigivrage
Usages dans les routes et la construction

Utilisation par le consommateur Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Utiliser dans les agents de nettoyage
Usage dans les lubrifiants
Usage dans les gaz propulseurs
Carburants
Usage dans les liquides fonctionnels
Applications de dégivrage et d'antigivrage
Additif cosmétique
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : MARTINSWERK GmbH
Kölner Strasse 110
50127 Bergheim
Germany
Tel. : +49-2271-90.22.78
Fax. : +49-2271-90.27.17

Internet www.hubermaterials.com

Courriel hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 3 de 13

l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Laver à fond après manutention
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Ne pas respirer les poussières

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
Boire beaucoup d'eau

Entreposage Entreposer à l'écart des matières incompatibles

Élimination Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Renseignements supplémentaires : Aucun.

HNOC (danger non classé autrement) Non classé.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange pur

Substance

Nom chimique	Numéro CAS	TSCA : États-Unis	Canada (LIS)	Mexique	Numéro d'enregistrement REACH	Statut réglementaire de l'OSHA	WHMIS	% en poids
Aluminum oxide	1344-28-1	A	Y	Y	01-211952924 8-35-xxxx 01-211952924 8-35-0017	Non classé	--	-

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux

Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion

Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Danger par aspiration

Pas une voie d'exposition prévue.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement doit être symptomatique et de soutien.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection particulier pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la formation de poussière. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
Pour le personnel autre que le personnel d'intervention	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
Pour les intervenants d'urgence	Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Méthodes de confinement : Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité Méthodes de nettoyage : Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination
6.4. Référence à d'autres sections	Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucun renseignement disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aluminum oxide

OSHA	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction
ACGIH	TWA: 10 mg/m ³
ACGIH TLV	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)	Not established
Données VLEP du Mexique - TWA	TWA 10 mg/m ³

Valeurs limites biologiques : Aucun

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Aluminum oxide - 1344-28-1

Travailleur - inhalation, long terme - locale	3 mg/m ³
Consommateur - orale, long terme - systémique	6.22 mg/kg bw/d

Concentration estimée sans effet (CESE)

Aluminum oxide - 1344-28-1

Station d'épuration des eaux usées	20 mg/l
------------------------------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 7 de 13

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des mains	Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Risques thermiques	Aucun connu.
Mesures d'hygiène	Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire, de fumer, etc.
Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement	Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
pH :	Non disponible
Point de fusion / point de congélation	2000 °C (3632 °F) (1013 hPa)
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	2980 °C (5396 °F) (1013 hPa)
Point d'éclair :	Non applicable. Le produit/la substance est inorganique. Solide.
Taux d'évaporation	Non applicable. Point de fusion : > 300°C
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité	
Pression de vapeur	1 hPa (2158 °C)
Densité de vapeur	Non applicable Point de fusion : > 300°C
Densité relative	4 (20 °C)
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Non applicable Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammation	Aluminum oxide has no potential to explode.
Température de décomposition	~2000 °C (> 2050 °C)
Viscosité cinématique	Non applicable Solide
Viscosité dynamique	Non applicable Solide

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 8 de 13

Propriétés explosives Aucun
Propriétés comburantes Aucun

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles
Température de décomposition ~ 2000 °C (> 2050°C)
< / =0.3% : Al₂O₃ , Eau

10.5. Matières incompatibles Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun connu

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Ne pas respirer les poussières

Peau Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau
Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau

Yeux Éviter le contact avec les yeux
Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique

Ingestion L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition

Danger par aspiration Pas une voie d'exposition prévue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aluminum oxide

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non irritant : Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée non irritant : Lapin

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 9 de 13

Mutagénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Effets sur la reproduction	Pas d'indication d'effets sur la fertilité. Pas d'indication d'effets sur la toxicité développementale
Effets sur les organes cibles	Poumons
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation Poumons
Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Toxicité chronique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Effets chroniques	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Sensibilisation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Mutagénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Effets sur la reproduction	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.
Toxicité pour la reproduction	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Écotoxicité Très faible solubilité. Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Aluminum oxide
Classification WGK (AwSV) 1346 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucun.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme substances PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Aucun connu

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser le contenant.
Codes de déchets	Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

Aluminum oxide

Classification WGK (AwSV) 1346 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada)	Non réglementé
DOT	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé

HUBER

Fiche signalétique

Martoxid® DN-206; Martoxid® DN-430; Martoxid® DN-440; Martoxid® DN-6

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 11 de 13

IATA Non réglementé
IMDG/IMO Non réglementé
OACI Non réglementé

14.1. Numéro ONU Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable

SECTION 15 : Informations sur le réglementation

Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur Substance

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AICS)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Aluminum oxide	1344-28-1	215-691-6	01-211952 9248-35-x xxx 01-211952 9248-35-0 017	Y	Y	Y	(1)-23 (ENCS)(ISHL)	KE-01012	Y	Y	Y	Y	A

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Règlements fédéraux aux États-Unis

EPA

SARA 313

Section 313 of Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). This product contains a chemicals which is subject to the reporting requirements of the Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372.

HUBER

Fiche signalétique

Martoxid® DN-206; Martoxid® DN-430; Martoxid® DN-440; Martoxid® DN-6

Date d'émission : 06-10-2020
Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3
Page 12 de 13

Aluminum oxide
SARA 313 1.0

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
Non inscrit(e)

CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Non inscrit(e)

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Aluminum oxide	1344-28-1	-	Listed	Listed	Listed	Listed

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

CANADA

SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par	Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs regulatory.affaires@huber.com
Date d'émission :	06-10-2020
Date d'impression :	06-10-2020
Numéro de révision:	1.3
Raison pour la Version	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).
Conseils relatifs à la formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID) Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers DOT (département des transports) OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - équipement de protection individuelle NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)

HUBER

Fiche signalétique

Martoxid® DN-206; Martoxid® DN-430; Martoxid® DN-440; Martoxid® DN-6

Date d'émission : 06-10-2020

Date d'impression : 06-10-2020

Numéro de révision: 1.3

Page 13 de 13

Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
Dose dérivée sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Transport terrestre (ADR/RID)
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (air)
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)
Concentration estimée sans effet (CESE)
Système général harmonisé (SGH)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique